



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 3 juillet 2020

2^{ème} Commission

N° CP-2020-7-2-2

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – service attractivité des territoires

SYMBIO PARTICIPATION 2020

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé d'allouer et de verser au SYMBIO la participation départementale, soit 35 280,04 € en fonctionnement au titre de 2020.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Aménagement du territoire et tourisme réunie en date du 17 avril 2020.

Le SYMBIO est un syndicat mixte constitué entre le Département du Haut-Rhin, la Région Grand Est et Mulhouse Alsace Agglomération.

Les statuts du syndicat prévoient, dans l'article 9, une participation aux frais de fonctionnement de 42 % pour le Département du Haut-Rhin, 42 % pour la Région Grand Est et 16 % pour Mulhouse Alsace Agglomération.

Lors de la résiliation amiable de la délégation de service public, sollicitée par la Compagnie des Alpes, le SYMBIO a élargi ses compétences sur l'ensemble du grand site composé de l'actuel Parc du Petit Prince, de l'Ecomusée et du Carreau Rodolphe. Dans le cadre de la liquidation de la société d'économie mixte Ecoparcs, intervenue courant juin 2018, le SYMBIO s'est porté acquéreur de l'ensemble foncier composé de biens immobiliers (hôtel des Loges et foncier) et des baux emphytéotiques consentis par la commune d'UNGERSHEIM à cette société et arrivant à échéance en 2079.

Le budget de fonctionnement 2020 (cf. budget primitif en annexe) est quasi stable d'une année sur l'autre.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 137 980,11 €, dont 53 150 € de charges à caractère général, 42 400 € de charges de personnel, 19 945 € de charges financières et 17 925,11 € de dotation aux amortissements.

Les recettes sont composées :

- de produits du domaine (location des licences au Parc du Petit Prince, droits de chasse, location des terres agricoles,...) à hauteur de 11 970,01 € ;
- du loyer versé par Opéraprince, exploitant du Parc du Petit Prince et de l'hôtel des Loges, à hauteur de 26 000 € ;
- du loyer versé par Tryba pour la centrale photovoltaïque installée sur le parking de l'Ecomusée : 14 000 € ;
- du loyer versé par l'Ecomusée pour l'occupation des terrains sous bail emphytéotique du SYMBIO.

L'excédent en fonctionnement 2019 ayant été reporté pour couvrir le déficit en investissement, les recettes 2020 sont en net recul par rapport à 2019 : de ce fait, les participations des collectivités membres à l'équilibre du budget s'élèvent au total à 84 000,10 €, avec une quote-part du Département de 35 280,04 €.

Une enveloppe de 30 000 € a été inscrite au Budget primitif 2020 ; les crédits complémentaires ont été inscrits en DM1.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'allouer au SYMBIO la participation 2020 d'un montant de 35 280,04 € en fonctionnement et d'autoriser le versement en une seule fois,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F745, chapitre 65, fonction 94, nature 6561, code programme 2917, service 113 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT